AR CONTROLE DE LEGALITE : 031-213100035-20240515-DEL2024\_26-DE

en date du 15/05/2024 ; REFERENCE ACTE : DEL2024\_26

COMMUNE d'AIGREFEUILLE 31280 AIGREFEUILLE

DÉL 2024-26-27

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt quatre En exercice : 15 le 6 mai à 20 heures 30,

Présents: 10 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE Votants: 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire Convocation du 2 mai 2024 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS: MM. GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas

Mmes: CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, MARCHOU Marie, PLACHOT Geneviève, POUPOT Mary

Secrétaire : POUPOT Mary

Absents excusés: STURMEL Philippe procuration à PIGASSE Thomas

SEMENE Marie-Ange procuration à PLACHOT Geneviève

DELSOL Yannick procuration à ANDRÉ Christian AFONSO Djemilla procuration à DUCROS Lucie

Absent non excusé: COULON Florian

Objet : Mise à jour du règlement de la garderie municipale

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des articles du règlement de la garderie municipale nécessitent d'être mis à jour en fonction de la réalité des pratiques.

A l'article 5 « Inscriptions », il était précisé :

« Seules les absences pour raisons médicales font l'objet d'une exonération de facturation (sur présentation d'un justificatif dans les 8 jours qui suivent le jour de l'absence). »

Il est nécessaire de modifier, conformément à ce qui est indiqué dans la fiche d'inscription par :

« Seules les présences effectives sont facturées. »

A l'article 7 « Tarifs » il est indiqué que les facturations sont mensuelles alors que les facturations sont faites tous les deux mois (période scolaire entre chaque vacances).

Ouïe cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'apporter les modifications sus mentionnées au règlement de la garderie municipale.
- De charger Monsieur le maire de signer et faire appliquer le règlement modifié joint à la présente délibération.

Votes pour: 14

Votes contre: 0

AR CONTROLE DE LEGALITE : 031-213100035-20240515-DEL2024\_26-DE

en date du 15/05/2024 ; REFERENCE ACTE : DEL2024\_26

Abstentions: 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de : la publication le 6 mai 2024 Et de la réception en Préfecture le Le Maire,